

NAUTISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**Pour une gestion raisonnée et
soutenable de la plaisance en
corse**

Le secteur nautique en corse

- **15 ports de plaisance, 14 ports mixtes (pêche et plaisance),**
- **26 zones de mouillage organisé**
- **Une capacité d'accueil de 6 500 places a quai, 1 500 places de mouillage organisés dont 60 % des capacités occupées à l'année et 30 % réservées au passage.**
- **40 150 navires ont été immatriculés dans les quartiers des Affaires Maritimes de Corse (AFFMAR)**

Fréquentation

- On estime les pics de Navigation au plus fort de la saison touristique à hauteur de 40 000 à 50 000 navires pour 6 500 places de ports.
- + 5% de taux croissance de la navigation de plaisance pour la seule Méditerranée occidentale

La concurrence

- RIVIERA COTES D'AZUR ET SARDAIGNE :
130000 PLACES 350 PORTS

Un constat alarmant pour la Corse

- Un effet de saturation des structures d'accueil en haute saison
- Le développement exponentiel des mouillages à l'ancre destructrice des herbiers
- Le développement constant, incontrôlé et illégal (sans autorisation) de mouillages forains fixes

- Le développement d'une économie souterraine
- Le manque d'offres et de services en moyenne et basse saison

La compétitivité environnementale

- une double démarche est engagée :
 - Quantitative et raisonnée :
 - répondre à la demande et le problème de fréquentation sauvage et non maîtrisée de la côte. Dans une logique de gestion raisonnée environnementale de la plaisance. Création de mouillages organisés, places supplémentaires de port, politique d'éco port...

- **Qualitative**

- À en terme d'accueil, d'équipement, de gestion environnementale,
- d'animation, de mise en réseau inter port, de labellisation « Qualité Corse », de développement d'offres et services en moyenne et basse saison...

Le développement : Principes

- Tous les impacts du tourisme nautique en Corse doivent être pris en considération dans sa planification et son développement.
- La planification à long terme suppose une capacité à conduire des actions dans la durée en termes de moyens techniques, humains et financiers.
- Le niveau et le rythme de développement doivent respecter les capacités d'accueil et les ressources de l'île.

Le développement : gouvernance

- Le développement devra:
 - se doter de tous les instruments de connaissance, d'évaluations et de prévisions nécessaires à la prise de décisions
 - Recueillir adhésion à une démarche collective de tous les acteurs.

Le développement : la durabilité

- **Au nom du principe de précaution, il est nécessaire d'exprimer les notions d'acceptabilité et de limitation du volume des flux touristiques par rapport aux pressions et aux impacts sur l'environnement.**
- **La durabilité réside dans la vigilance, l'évaluation et le contrôle permanent.**
- **L'utilisateur et le pollueur doivent payer.**
- **Les tarifs et les prix des services et des équipements nautiques doivent prendre en considération le coût des effets environnementaux.**